



Conseil économique et social

Distr. limitée
10 décembre 2021
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2022

8-11 février 2022

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Thaïlande

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour la Thaïlande est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 4 250 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 66 000 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période allant de mars 2022 à décembre 2026.

* E/ICEF/2022/1.



Fondements du programme

1. Le Royaume de Thaïlande est spectaculairement passé du statut de pays à faible revenu à celui de pays à revenu intermédiaire supérieur en moins d'une génération. La proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté a diminué, passant de 67 % en 1986 à 6 % en 2019¹, et la scolarisation dans l'enseignement primaire et les soins de santé infantile sont devenus presque universels. La croissance économique a toutefois ralenti depuis 2018, la Thaïlande étant confrontée à des problèmes de productivité. La Stratégie nationale 2018-2037 propose des réformes pour renforcer le capital humain, la compétitivité, l'égalité des chances économiques, la stabilité économique et la durabilité environnementale.

2. La Thaïlande est l'une des sociétés qui vieillissent le plus rapidement au monde. En 2018, les enfants ne constituaient que 21 % d'une population de 69,4 millions d'habitants et, d'ici à 2030, les personnes de 65 ans ou plus devraient représenter 19,6 % de la population². Cela renforce l'importance de l'investissement dans le développement du capital humain, à commencer par le développement et le bien-être des enfants et des jeunes, qui est une priorité phare du douzième Plan national de développement économique et social (2017-2021). Au titre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2022-2026), l'UNICEF est particulièrement bien placé pour fournir une assistance technique spécialisée en matière de développement du capital humain en utilisant une approche fondée sur les droits humains.

3. Bien que la Thaïlande ait considérablement progressé en matière d'éradication de la pauvreté et d'amélioration des services de base, certaines disparités persistent, et les prévisions affichent une trajectoire mitigée vers la réalisation des objectifs de développement durable. L'incidence de la pauvreté multidimensionnelle touchant les enfants, qui s'élève à 21,5 % au niveau national³, est plus élevée dans les zones rurales, parmi les enfants vivant dans les régions du nord (23,2 %) et du nord-est (25,6 %), et parmi les familles ne parlant pas le thaï (36 %). La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a annulé les progrès réalisés et on estime qu'elle aura plongé 1,5 million de personnes supplémentaires dans la pauvreté en 2020⁴.

4. Le taux de soins de santé infantile est élevé et le taux de mortalité infanto-juvénile est relativement faible, à 9 pour 1 000 naissances vivantes⁵, tandis que la couverture vaccinale est presque universelle. Le taux d'enregistrement des naissances est de 99,8 %, sauf pour les populations migrantes et apatrides⁶. Des lacunes subsistent dans la prestation de services, en particulier pour les personnes les plus vulnérables. Seuls 14 % des enfants de 0 à 6 mois sont nourris exclusivement au sein. Les indicateurs de retard de croissance, d'émaciation et de surpoids signalent une aggravation au cours des cinq dernières années⁷.

¹ Conseil national de développement économique et social, Rapport 2019 sur la pauvreté et les inégalités, Bangkok, 2019.

² Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, Division de la population, World Population Prospects 2019, 2019.

³ Bureau du Conseil national de développement économique et social, Fonds des Nations Unies pour l'enfance et Oxford Poverty and Human Development Initiative (Université d'Oxford), *Child Multidimensional Poverty in Thailand*, Bangkok, 2019.

⁴ Groupe de la Banque mondiale, *Thailand Economic Monitor: Restoring Incomes; Recovering Jobs*, Bangkok, 2021.

⁵ Nations Unies, Groupe interorganisations pour l'estimation de la mortalité juvénile, *Levels and Trends in Child Mortality*, New York, 2020.

⁶ Source : enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS), 2019

⁷ Ibid.

5. Le Gouvernement reconnaît que l'investissement dans le développement de la petite enfance revêt une importance stratégique pour la réalisation équitable des droits de l'enfant. Alors que 9 enfants sur 10 âgés de 3 à 4 ans sont sur la bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, seuls 60 % d'entre eux le sont en matière de lecture, d'écriture et de calcul. Ce chiffre tombe à 41 % pour les enfants ne parlant pas le thaï. Environ 58 % des enfants âgés de 0 à 14 ans (et 64 % de ceux des provinces du sud) subissent une discipline violente. Près d'un enfant sur cinq âgé de 0 à 4 ans vit avec un seul parent et est souvent pris en charge par des membres de la famille élargie. Parmi les obstacles rencontrés, citons : la faible mise en œuvre des politiques relatives aux soins attentifs ; l'inégalité d'accès des familles défavorisées à des services qualitatifs de développement du jeune enfant ; les disparités dans la qualité de ces services et, par conséquent, dans l'état de préparation à l'école ; l'insuffisance du soutien aux services inclusifs de développement du jeune enfant en faveur des enfants handicapés ; la fragmentation des responsabilités et l'absence de coordination en matière de soutien aux services de développement du jeune enfant. Si les possibilités d'accueil de la petite enfance sont importantes, les autres politiques favorables à la famille, notamment en ce qui concerne le congé parental, sont limitées.

6. Au cours de la dernière décennie, l'accès à l'éducation s'est étendu à tous les niveaux et à tous les groupes socio-économiques, 9 enfants sur 10 effectuant au moins une année d'enseignement préprimaire. La quasi-totalité des enfants suivent l'enseignement primaire ; les taux de scolarisation dans le premier cycle et le deuxième cycle du secondaire s'élèvent, respectivement, à 86 % et 69 %. Les adolescents en âge de fréquenter l'enseignement secondaire de deuxième cycle représentent près de 85 % des enfants non scolarisés⁸, les garçons et les enfants pauvres étant les plus touchés. Les autorités éducatives manquent souvent de systèmes d'alerte rapide pour repérer les enfants qui risquent de décrocher. Les enfants migrants et les enfants handicapés sont victimes de discrimination, tandis que le manque de données et l'insuffisance des infrastructures et du soutien constituent des obstacles majeurs à l'éducation inclusive.

7. La faiblesse des résultats de l'apprentissage, marqués par les inégalités socioéconomiques, est préoccupante, notamment en ce qui concerne le développement des compétences pour le XXI^e siècle. On estime que les fermetures d'écoles dues à la pandémie de COVID-19 ont entraîné une baisse des résultats de l'apprentissage et ont exacerbé l'inégalité des chances en matière d'apprentissage. En 2018, 60 % des élèves ont obtenu des résultats inférieurs au niveau d'aptitude minimale en lecture, 53 % en mathématiques et 44 % en sciences⁹. Parmi les défis à relever figurent l'insuffisance des capacités des enseignants à s'adapter aux besoins des enfants, la gestion fragmentée des données d'évaluation, les environnements scolaires peu sûrs et les préjugés sexistes qui réduisent la représentation des filles dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM). Les programmes scolaires ne sont pas suffisamment adaptés aux tendances en matière d'éducation et d'emploi, ce qui entraîne une inadéquation des compétences, notamment un manque de compétences « vertes » nécessaires pour accélérer la transition du pays vers une économie verte résiliente.

8. La Thaïlande compte 7,1 millions d'adolescents âgés de 10 à 18 ans¹⁰. Il convient de proposer aux jeunes âgés de 15 à 24 ans qui ne sont ni étudiants, ni

⁸ Ibid.

⁹ Organisation de coopération et de développement économiques, Programme international pour le suivi des acquis des élèves, 2018.

¹⁰ Gouvernement thaïlandais, Département de l'administration provinciale, Système d'enregistrement des statistiques officielles, 2020.

employés, ni stagiaires, qui sont au nombre de 1,4 million, davantage de voies alternatives de qualité et de possibilités de seconde chance¹¹. Les problèmes de santé mentale, exacerbés par des taux élevés de harcèlement et de discrimination, constituent une préoccupation importante de santé publique, d'autant que les services de santé mentale ne répondent pas suffisamment aux besoins des jeunes. La Thaïlande affiche le plus grand nombre de suicides parmi les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Plus de 7 jeunes sur 10 estiment que la pandémie de COVID-19 et les mesures associées ont affecté leur santé mentale. Les jeunes sont également de plus en plus exposés aux risques de troubles alimentaires et d'obésité.

9. Les jeunes ont besoin de plus de possibilités de participation au sein de leur famille et de leur communauté. Les mécanismes existants de participation des jeunes devraient inclure davantage les différents groupes, y compris les filles. Parmi les défis à relever, citons : l'insuffisance de données ventilées quant à la représentation des jeunes ; les limitations, en termes de disponibilité, d'accessibilité et de qualité, des plateformes et des mécanismes permettant une participation significative à tous les niveaux ; les capacités limitées des décideurs politiques et de la société civile à faciliter la participation ; les perceptions et les normes sociales négatives concernant les rôles des jeunes.

10. La Thaïlande a progressé dans l'élaboration d'un système complet de protection de l'enfance ainsi qu'en matière de justice pour les enfants. La mise en place d'un système efficace pour faire respecter le droit des enfants à la protection continue de nécessiter l'engagement et l'expertise de l'UNICEF. La prochaine Stratégie nationale pour la protection de l'enfance (2023-2027) créera des opportunités dans ce domaine.

11. De nombreux enfants continuent de subir diverses formes de violence, d'exploitation, de maltraitance et de négligence. Bien que 7 670 enfants, dont 6 686 filles, aient reçu un soutien de la part des centres de crise polyvalents en 2019, la plupart des cas ne sont pas signalés. Les confinements liés à la pandémie ont augmenté les risques de violence, de négligence et de problèmes psychologiques au domicile. La Thaïlande abrite plus de 200 000 enfants apatrides et 300 000 enfants migrants, dont beaucoup sont sans papiers.

12. Le Gouvernement a fait du passage au numérique l'une de ses priorités des dernières années. En 2019, environ 60 % des personnes ayant répondu à l'enquête en grappes à indicateurs multiples ont déclaré avoir accès à Internet. Des données récentes indiquent que l'exploitation sexuelle, la maltraitance d'enfants et le harcèlement se déplacent de plus en plus en ligne, tendance probablement exacerbée par la pandémie¹².

13. La protection de l'enfance est confrontée aux problèmes suivants : les limites de la cohérence politique et de la capacité de mise en œuvre ; l'insuffisance du suivi et de l'application ; la pénurie de ressources ; la persistance de normes sociales négatives, notamment l'acceptation de la violence domestique et des châtiments corporels. L'absence de données régulières et fiables sur la protection de l'enfance complique la planification stratégique et la budgétisation. Les effectifs des services sociaux chargés de la protection de l'enfance sont insuffisants. Les taux de détection et de signalement des atteintes aux droits de l'enfant (en ligne et autres) restent faibles.

14. Les carences de la coordination opérationnelle de la prise en charge nuisent à la qualité et à l'accessibilité des services d'intervention en matière de protection de

¹¹ Organisation internationale du Travail (OIT), *COVID-19 employment and labour market impact in Thailand*, ILO Brief, juin 2020.

¹² UNICEF, *Keeping children safe online during the COVID-19 pandemic: Guidance for mobile operators and online content providers*, Bangkok, 2020.

l'enfance. Les normes sociales et la pauvreté engendrent des niveaux élevés de placement en institution des enfants nécessitant une protection de remplacement. La Thaïlande demeure un pays d'origine ainsi qu'un pays de destination pour la traite des personnes, à des fins d'exploitation aussi bien sexuelle que par le travail. Malgré les progrès réalisés, la détention d'enfants reste un problème. Les groupes particulièrement vulnérables sont les suivants : les enfants migrants et apatrides, qui sont confrontés à la discrimination et à des obstacles pour accéder aux services de protection ; les enfants vivant le long de la frontière sud, zone touchée par la violence armée ; les enfants handicapés ; les enfants exposés à l'exploitation sexuelle en ligne. La Thaïlande a joué un rôle de premier plan au sein de l'ASEAN dans les efforts visant à protéger les enfants de l'exploitation et de la maltraitance en ligne, ainsi que dans les contextes migratoires.

15. Si le taux de natalité chez les adolescentes âgées de 15 à 19 ans a diminué, passant de 39,6 pour 1 000 en 2017 à 31,3 pour 1 000 en 2019¹³, il reste élevé chez les filles vivant dans la pauvreté (49 pour 1 000), chez celles qui n'ont suivi que l'enseignement primaire (130 pour 1 000) et chez celles qui vivent dans la région du nord (42 pour 1 000)¹⁴. Il convient de progresser encore en matière d'égalité des genres pour mettre fin aux mariages d'enfants, aux grossesses chez les adolescentes ainsi qu'aux violences et discriminations fondées sur le genre, et pour offrir aux filles et aux garçons des possibilités d'apprentissage et d'emploi équitables et inclusives. La pandémie a rendu les femmes et les filles plus vulnérables, notamment face au risque de violence fondée sur le genre.

16. Il est à craindre que les changements climatiques aient des conséquences sur les droits de l'enfant, en particulier au sein des groupes marginalisés et exclus. Bien que la Thaïlande aborde les questions environnementales dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les analyses nationales sur le climat, l'énergie et l'environnement n'ont pas été conçues sous le prisme des enfants.

17. Compte tenu de la vulnérabilité de la Thaïlande aux chocs environnementaux et économiques, les stratégies nationales de développement ont accordé une place de choix à la protection sociale adaptée aux chocs, qui comprend, par exemple, l'allocation pour enfant, afin de réduire la pauvreté. Le système de protection sociale reste fragmenté, ce qui limite l'efficacité et l'impact des dispositifs. L'absence de stratégie nationale cohérente en matière de protection sociale et de système intégré de gestion de l'information ainsi que les lacunes en matière de coordination et de capacité organisationnelle constituent les principaux défis.

18. La pandémie de COVID-19, qui a davantage touché les 20 % les plus pauvres de la population et les migrants, a exacerbé les vulnérabilités socioéconomiques existantes. La Thaïlande a adopté des mesures de relance pour atténuer ses conséquences. Il est en effet essentiel de veiller à une reprise inclusive après cet épisode, en particulier pour les femmes et les filles, qui sont surreprésentées dans le secteur du travail informel.

19. En 2020, les mesures de protection sociale liées à la pandémie ont représenté 2,2 % du produit intérieur brut¹⁵. La Thaïlande est généralement l'un des pays de la région qui dépense le moins en matière d'aide sociale, notamment en ce qui concerne la protection sociale non contributive. L'absence de système d'évaluation national performant empêche l'affectation optimale des rares ressources à des programmes et services ayant démontré leur efficacité et leur efficience. Certains ministères de

¹³ Gouvernement thaïlandais, Ministère de la santé publique, statistiques de santé publique, 2019.

¹⁴ UNICEF, enquête en grappes à indicateurs multiples, 2019.

¹⁵ Groupe de la Banque mondiale, *Thailand Economic Monitor*, juillet 2021.

tutelle et certaines entités infranationales ont des capacités limitées en matière de planification et de budgétisation. Il est indispensable d'améliorer la gestion des finances publiques en faveur des enfants.

20. L'utilisation systématique de données probantes dans l'élaboration des politiques est limitée en raison de lacunes dans la qualité et l'intégration des données et dans les capacités des décideurs à les analyser et à les utiliser. Le potentiel que représente l'utilisation innovante des données administratives et des mégadonnées pour l'analyse des questions sociales est largement inexploité.

21. L'évaluation du programme de pays a souligné la nécessité d'une approche plus intégrée des partenariats, dans laquelle les partenaires, y compris ceux du secteur privé, adoptent une approche globale pour faire progresser les droits de l'enfant et s'associent aux activités de plaidoyer, de mobilisation de ressources et de mise en œuvre dans leurs sphères d'influence. Le retour d'expérience montre également que, pour un déploiement réussi, les modèles développés pour les enfants doivent être accompagnés d'une évaluation des coûts, d'une documentation, d'une analyse politique et d'allocations budgétaires rigoureuses. En outre, plusieurs évaluations sectorielles mettent en évidence l'avantage comparatif de l'UNICEF pour faire le lien entre les secteurs et contribuer à combler le fossé entre les niveaux de gouvernance national et infranational.

22. Le programme national cible :

- a) le développement de la petite enfance ;
- b) l'éducation ;
- c) la résilience, le sentiment d'appartenance et l'autonomisation des jeunes ;
- d) la protection de l'enfance ;
- e) la politique sociale.

Priorités du programme et partenariats

23. Conformément aux priorités du Gouvernement, au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 et au Plan d'action 2022-2025 de l'UNICEF pour l'égalité des genres, le programme de pays a pour objectif global de contribuer aux efforts nationaux visant à réaliser progressivement les droits de tous les enfants et adolescents en Thaïlande, en particulier les plus défavorisés et les plus exclus, et à leur permettre de développer pleinement leur potentiel dans une société inclusive et protectrice.

24. Le programme se concentre sur l'engagement intersectoriel, la programmation durable à grande échelle et le maintien de partenariats solides, notamment en promouvant des pratiques commerciales plus respectueuses des enfants. Il examine également les nouveaux domaines qui ont des conséquences importantes sur les enfants, notamment leur protection en ligne et les changements climatiques. Il s'appuie sur la volonté du pays de devenir un leader régional et mondial et un centre d'innovation, et de favoriser la coopération Sud-Sud.

25. Le programme accorde la priorité aux domaines thématiques en rapport avec les principales privations dont souffrent les enfants. Il adopte une approche intégrée pour assurer l'alignement entre ses composantes, en utilisant des arrangements de programmation intersectoriels pour relever les défis restants et atteindre les laissés-pour-compte, tout en développant des solutions innovantes pour faire face aux nouvelles difficultés et opportunités. Il intègre la réduction des risques de

catastrophes ainsi que la préparation et la réponse aux situations d'urgence, afin d'appuyer les capacités existantes du Gouvernement en la matière.

26. Le programme a été élaboré en partenariat avec le Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies, les principales parties prenantes et les jeunes. Il reflète les incidences de la pandémie actuelle de COVID-19 et décrit comment l'UNICEF améliorera son action conjointe et complémentaire au sein des Nations Unies pour faire avancer les priorités nationales à long terme et les objectifs de développement durable, en contribuant aux réalisations suivantes du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : Réalisation n° 2 : Le capital humain propice à un développement social inclusif est renforcé grâce à la consolidation des institutions et des partenariats, et à l'autonomisation des individus ; Réalisation n° 3 : Les personnes qui vivent en Thaïlande, notamment celles qui risquent d'être laissées de côté, peuvent contribuer à un développement exempt de discrimination et en bénéficier.

27. Les stratégies transversales comprennent : le renforcement des systèmes ; la production de données, la recherche, l'évaluation et la gestion des connaissances ; la programmation favorisant l'égalité des genres ; les partenariats et l'engagement avec les parties prenantes des secteurs public et privé et de la société civile ; l'engagement auprès des entreprises pour obtenir de meilleurs résultats pour les enfants ; l'appui à la transformation numérique et à l'innovation ; la mise en œuvre de stratégies intégrées de communication et de sensibilisation du public ; l'engagement des communautés pour promouvoir les changements sociaux et comportementaux.

28. La théorie du changement du programme stipule que : si davantage d'enfants, en particulier les plus défavorisés, sont sur la bonne voie en termes de développement, suivent une éducation inclusive et équitable avec de meilleurs résultats d'apprentissage, sont protégés de la violence et d'autres violations de leurs droits, et bénéficient de mesures de protection sociale réactives aux chocs et inclusives ; et si les jeunes sont engagés, reliés et autonomisés afin de créer ensemble des solutions visant à bâtir des sociétés résilientes, plus vertes et inclusives ; alors les enfants et les jeunes auront davantage de possibilités de développer pleinement leur potentiel, et le pays disposera d'un capital humain plus fort, plus résilient et plus productif.

Développement de la petite enfance

29. Contribuant à la réalisation n° 2 du Plan-cadre de coopération, cette composante du programme donne la priorité à : a) la poursuite du renforcement d'un cadre intersectoriel coordonné pour soutenir un développement du jeune enfant holistique, inclusif, tenant compte des questions de genre et basé sur les droits ; b) l'amélioration de l'intégration, dans tous les secteurs, de pratiques de soins attentifs et adaptés, en mettant l'accent sur les parents et les prestataires de services ; c) l'amélioration de l'accès à des services de qualité et abordables en ce qui concerne la garde d'enfants hors milieu familial, les possibilités d'apprentissage précoce et l'enseignement préprimaire, afin d'assurer la préparation à l'école, en particulier chez les plus vulnérables.

30. L'UNICEF apportera son soutien au Ministère de la santé publique, au Ministère de l'éducation et au Ministère de l'intérieur afin d'accroître les capacités institutionnelles à impliquer les parents et à fournir des services de développement du jeune enfant inclusifs, intégrés et abordables pour les enfants âgés de 0 à 3 ans. Le programme vise l'intégration des principes de développement du jeune enfant et des soins attentifs inclusifs dans les services de santé et de nutrition existants. Le Fonds réalisera des analyses complètes des services de garde d'enfants, examinera les partenariats public-privé et tissera un réseau de champions du développement du

jeune enfant. Il fera également la promotion des services de développement du jeune enfant dans les milieux mal desservis.

31. Afin d'accroître les capacités des établissements d'enseignement préprimaire à impliquer les parents et à planifier, mettre en œuvre et contrôler des services préscolaires de qualité, inclusifs et équitables pour les enfants âgés de 3 à 5 ans, l'UNICEF s'efforcera de renforcer l'engagement parental favorisant l'égalité des genres et la parentalité positive, et de développer des normes et des outils pour renforcer les capacités des enseignants et la qualité de l'apprentissage dans les centres de développement du jeune enfant. Le Fonds aidera les partenaires à améliorer l'éducation tenant compte du handicap dans les établissements préscolaires, en mettant au point des interventions d'éducation inclusive dans les centres de développement du jeune enfant et les jardins d'enfants. L'un des objectifs consistera à produire des données probantes sur les services de développement du jeune enfant existants, et l'UNICEF soutiendra la mise en place d'un système d'éducation publique préscolaire basé sur des normes et tenant compte des risques, qui améliorera la préparation à l'école.

32. L'UNICEF coopèrera avec le Secrétariat pour le développement du jeune enfant, la société civile et le monde universitaire pour améliorer la coordination des politiques, les cadres fondés sur des données factuelles et la conclusion de partenariats afin de faciliter la prestation de services de développement du jeune enfant pour les enfants âgés de 0 à 6 ans. Les priorités comprendront le renforcement des capacités institutionnelles et l'élaboration d'un cadre pour le financement du développement du jeune enfant, ainsi que la mise en œuvre d'une stratégie de parentalité globale et la mise à disposition d'une panoplie d'outils de communication pour sensibiliser au développement holistique du jeune enfant.

Éducation

33. En partenariat avec le Ministère de l'Éducation et conformément à la réalisation n° 2 du Plan-cadre de coopération, l'UNICEF aidera le pays à donner aux apprenants de tous âges et de toutes capacités les moyens de développer des compétences fondamentales et transférables qui leur permettront de participer avec succès à un monde en mutation.

34. Pour améliorer la qualité de l'enseignement et du perfectionnement à l'échelle du système, l'UNICEF travaillera sous la direction du Gouvernement pour rendre les futurs programmes scolaires et modalités d'évaluation plus inclusifs en matière de handicap, plus rationnels sur le plan climatique, plus propices à l'égalité des genres et plus ouverts à la technologie. Les travaux permettront de s'assurer qu'ils seront progressivement mis en œuvre à grande échelle et soutenus par une approche solide de suivi, d'évaluation et d'apprentissage. Cela inclut : la révision des programmes scolaires ; la réalisation d'études de faisabilité pour la numérisation de l'enseignement ; la mise en place de consultations portant sur le renforcement de la formation technique et professionnelle ; la concertation avec les parties prenantes afin d'envisager et d'élaborer conjointement des stratégies de gestion du changement, notamment celles liées au développement professionnel des enseignants, à l'accélération de la lecture en début de scolarité et aux apprentissages des STIM, propices à l'égalité des genres.

35. Les efforts se poursuivront pour améliorer les capacités des écoles à mettre en place des environnements d'apprentissage sûrs et inclusifs et pour promouvoir l'équité dans l'éducation de base, en mettant l'accent sur les enfants les plus pauvres et les plus défavorisés et sur ceux qui présentent un risque de décrochage scolaire. L'UNICEF contribuera à la production de données probantes, notamment sur la violence liée au genre, la violence en milieu scolaire, la discrimination et la santé

mentale. Le Fonds soutiendra l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre national pour la sécurité à l'école et le bien-être des élèves et aidera le Ministère de l'éducation à améliorer les mécanismes de suivi, en ciblant les enfants à risque.

36. Sous la direction du Gouvernement, l'UNICEF s'emploiera à renforcer la capacité du système éducatif à fournir des services fondés sur des données probantes, favorisant l'équité et résilients, afin de soutenir l'apprentissage du XXI^e siècle, et à combler les lacunes en matière de connaissances, notamment en ce qui concerne l'éducation rationnelle sur le plan climatique et les inégalités. Aux côtés du Ministère de l'éducation, le Fonds travaillera à la mise en place d'une initiative nationale d'échange de connaissances et d'innovations et à l'intégration des systèmes de données administratives sur l'éducation. Une autre priorité sera le renforcement des bonnes pratiques en matière de financement public en faveur des enfants dans le secteur de l'éducation.

Résilience, sentiment d'appartenance et autonomisation des jeunes

37. Cette composante du programme contribue à la réalisation n° 2 du Plan-cadre de coopération et vise à relever les défis auxquels les jeunes sont confrontés. Dans le même temps, permettra de tirer parti des possibilités de renforcer leur bien-être et leur autonomisation afin de contribuer à des sociétés plus résilientes, plus inclusives, plus vertes et plus prospères.

38. Pour renforcer les capacités nationales et locales à fournir équitablement des ensembles intégrés de services de santé et de bien-être pour les jeunes, l'UNICEF aidera le Ministère de la santé publique et ses partenaires à produire des données probantes sur la santé mentale et la nutrition des jeunes afin d'orienter les politiques et services de santé adaptés à l'âge. Le Fonds soutiendra les efforts visant à élaborer une législation sur la prévention de la surcharge pondérale ; renforcer les services d'aide sociale aux adolescentes enceintes ; améliorer la portée et la convivialité pour les jeunes des plateformes de santé, en mobilisant le secteur privé pour développer les plateformes numériques ; élaborer des stratégies de changement social et comportemental qui promeuvent des modes de vie sains et préviennent la stigmatisation des groupes vulnérables, notamment des adolescents de toutes orientations sexuelles.

39. En partenariat avec le Gouvernement, une autre priorité consistera à renforcer les capacités afin de proposer des voies alternatives et des possibilités de seconde chance aux jeunes déscolarisés et sans emploi ni formation. L'UNICEF travaillera avec les Nations Unies et le Gouvernement pour : produire des données probantes dans ce domaine et sur les facteurs d'exclusion ; élaborer un ensemble de mesures d'insertion professionnelle équitables, inclusives et favorisant l'égalité des genres, notamment en matière d'apprentissage des STIM ; renforcer la sensibilisation des jeunes au moyen de l'innovation et de la numérisation des plateformes d'emploi. Le Fonds s'engagera auprès du secteur privé pour accroître les possibilités d'apprentissage alternatif et flexible, d'entrepreneuriat social et d'orientation professionnelle.

40. Afin d'élargir les perspectives offertes aux jeunes pour leur permettre de participer de manière significative et d'influencer la prise de décisions, l'UNICEF : aidera à produire des données probantes ; renforcera les capacités des décideurs politiques, des éducateurs et des réseaux de jeunes ; améliorera le système de gestion de l'information des conseils d'enfants et de jeunes ; renforcera la coordination entre les autorités nationales et infranationales. Une autre priorité consistera à renforcer la capacité des autorités et des jeunes à participer aux espaces de gouvernance nationaux et infranationaux et à sensibiliser le public à ce sujet. Enfin, le Fonds contribuera à

l'élaboration de programmes de parentalité positive destinés aux parents d'adolescents vulnérables.

Protection de l'enfance

41. Contribuant aux réalisations n^{os} 2 et 3 du Plan-cadre de coopération, cette composante du programme vise le renforcement du système de protection de l'enfance au niveau stratégique, en améliorant la prévention et la détection de la violence et en soutenant le fonctionnement de services d'intervention de qualité. Sous la direction du Gouvernement, l'UNICEF travaillera avec ses partenaires à la mise en place d'un système cohérent de protection de l'enfance et plaidera pour que la protection de l'enfance soit une priorité dans les réformes du secteur public, les stratégies nationales et les cadres législatifs. Le Fonds soutiendra les efforts visant à renforcer les effectifs des services sociaux de protection de l'enfance en utilisant des données et des preuves et fournira un appui technique pour améliorer le système de gestion des informations sur la protection de l'enfance.

42. Pour améliorer la prévention et la détection de la violence, de la maltraitance et de l'exploitation, l'UNICEF exploitera les données et les preuves et plaidera en faveur du renforcement de la famille et de la parentalité positive pour les familles à risque. En collaboration avec le Ministère du développement social et de la sécurité humaine, le Ministère de la santé publique, le Ministère de l'éducation et le secteur privé, le Fonds soutiendra l'élaboration de politiques de protection de l'enfance dans les établissements qui accueillent des enfants, y compris au sein du système éducatif. Un modèle en ligne pour la protection de l'enfance sera testé, et le Fonds s'associera au secteur privé pour promouvoir la prévention de la violence, la maîtrise des outils numériques et la résilience. Les efforts de plaidoyer et de renforcement des capacités permettront de développer les capacités de prévention, de détection et de signalement des pourvoyeurs de soins, des enfants et des communautés, en collaboration avec les autorités locales. L'UNICEF coopèrera avec d'autres entités des Nations Unies, des organisations d'inspiration religieuse et le secteur privé pour mettre en œuvre des stratégies de changement social et comportemental visant à lutter contre les normes et pratiques sociales et sexistes néfastes qui encouragent ou tolèrent la violence.

43. Pour contribuer à améliorer la qualité de l'action contre les atteintes aux droits de l'enfant, l'UNICEF aidera à améliorer la gestion des dossiers, la supervision et les systèmes d'information dans les services de protection de l'enfance. Ces services seront soutenus pour fournir des soins et prévenir les récidives. Les efforts porteront sur : le renforcement des services de prise en charge communautaire reposant sur la famille ; l'amélioration des politiques et pratiques de protection des enfants migrants ; le renforcement des services adaptés aux enfants dans le système judiciaire, associé à des mesures de substitution à la détention.

Politique sociale

44. Cette composante du programme, en lien étroit avec d'autres composantes, contribue à la réalisation n^o 3 du Plan-cadre de coopération. Elle vise à renforcer les institutions et les mécanismes pour répondre efficacement aux multiples vulnérabilités des enfants les plus défavorisés. Elle porte essentiellement sur : la production et l'utilisation de données factuelles dans l'élaboration des politiques ; la protection sociale intégrée ; le financement public en faveur des enfants ; le système d'évaluation national.

45. L'UNICEF fournira un soutien technique aux principaux acteurs gouvernementaux, notamment à l'organisme national de statistique, en matière de production, de diffusion et d'utilisation de données factuelles pertinentes pour les politiques sur le bien-être des enfants et les privations qu'ils subissent. Grâce à ses efforts de sensibilisation et de plaidoyer, les acteurs publics et privés seront au fait de

ces privations et de leurs causes. Le Fonds soutiendra le renforcement des capacités et des compétences des acteurs gouvernementaux aux niveaux national et infranational en ce qui concerne l'utilisation des données pour l'élaboration des politiques ainsi que l'intégration des systèmes de données pour optimiser le potentiel des données et la collaboration intersectorielle.

46. Afin d'aider le Gouvernement à améliorer la conception et la mise en œuvre d'une protection sociale intégrée, inclusive et adaptée aux enfants, l'UNICEF collaborera avec ses partenaires des Nations Unies pour renforcer la stratégie nationale de protection sociale. Le Fonds travaillera avec les ministères concernés à l'amélioration des dispositifs de protection sociale existants, notamment l'allocation pour enfant, et des mécanismes de coordination ministérielle afin d'optimiser leur couverture et de s'assurer qu'ils ciblent et atteignent bien les enfants vulnérables, y compris ceux qui sont handicapés. Pour améliorer la capacité de réaction aux chocs, le Fonds soutiendra l'analyse des différents risques et vulnérabilités et renforcera les systèmes d'information et les fonctions opérationnelles pour permettre des montées en puissance en cas d'urgence.

47. Aux côtés d'autres entités des Nations Unies et d'institutions financières internationales, l'UNICEF aidera le Gouvernement à renforcer ses capacités en matière de gestion des finances publiques axée sur les enfants et d'évaluation des politiques et programmes sociaux. Il s'agira notamment de : développer les connaissances et les compétences des acteurs nationaux et infranationaux en matière de planification et budgétisation fondées sur les résultats et tenant compte des besoins des enfants ; tirer parti des partenariats pour réaliser des examens périodiques des dépenses en faveur des enfants ; concevoir des cadres budgétaires multisectoriels pour les priorités intersectorielles telles que le développement de la petite enfance, la santé mentale et les changements climatiques ; calculer les coûts des modèles innovants ; mener des évaluations des programmes en faveur des enfants.

Efficacité du programme

48. L'UNICEF contribuera à la bonne exécution du programme dans son ensemble, notamment grâce à la gestion des résultats, de la recherche et de l'évaluation, à l'appui des réalisations n^{os} 2 et 3 du Plan-cadre de coopération. Le Fonds coordonnera la programmation transversale, notamment la mobilisation de la population et la communication stratégique visant à faire évoluer les comportements, la transformation et l'innovation numériques ainsi que le renforcement des systèmes. Il supervisera l'approche intégrée des priorités transversales, à savoir la parentalité positive, l'inclusion des enfants handicapés, la prévention de la violence et la participation des jeunes.

49. Cette composante du programme englobera également les efforts déployés dans les nouveaux domaines prioritaires que sont la nutrition et les changements climatiques. Les interventions seront principalement axées sur l'analyse des éléments sous-jacents à l'origine des difficultés et de la manière dont ils affectent les enfants. L'UNICEF évaluera le rôle qu'il pourrait jouer dans ces domaines dans le cadre du soutien plus large des Nations Unies au pays.

50. L'UNICEF coordonnera les efforts de communication et de sensibilisation du public, la collaboration avec les sympathisants et les opérations de renforcement de son image de marque. Le Fonds gèrera les partenariats et s'associera au secteur privé pour en libérer le potentiel de transformation afin d'accélérer les progrès vers la réalisation inclusive et équitable des droits de l'enfant et de promouvoir des pratiques commerciales plus respectueuses des enfants. Pour faciliter la création de partenariats élargis, l'UNICEF soutiendra les efforts de mobilisation des ressources correspondant aux priorités de communication.

51. Les États Membres, les institutions financières internationales et les autres entités des Nations Unies resteront des partenaires stratégiques. L'UNICEF étudiera la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, les partenariats et les modes de financement novateurs, afin de transposer les résultats obtenus et les approches modélisées à plus grande échelle, de favoriser la durabilité et de tirer parti de nouvelles ressources. Le Fonds continuera de s'engager auprès de la population thaïlandaise, du secteur privé et du Gouvernement pour mobiliser des ressources et des innovations en faveur des droits de l'enfant.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Développement de la petite enfance	0	8 000	8 000
Éducation	0	8 500	8 500
Résilience, sentiment d'appartenance et autonomisation des jeunes	1 258	9 747	11 005
Protection de l'enfance	1 258	8 497	9 755
Politique sociale	1 258	8 497	9 755
Efficacité du programme	476	22 759	23 235
Total	4 250	66 000	70 250

Administration du programme et gestion des risques

52. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau, les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations de l'UNICEF.

53. La faisabilité du programme de pays repose sur des hypothèses clés, notamment la stabilité politique, la volonté politique de faire avancer les réformes, le renforcement des dispositifs d'application du principe de responsabilité, la disponibilité de ressources adéquates pour la mise en œuvre et la modélisation des innovations.

54. Les risques critiques sont la stagnation des réformes, les situations d'urgence présentant un danger pour l'environnement et la réduction de la marge de manœuvre budgétaire due à l'impact économique de la pandémie de COVID-19. Les mesures d'atténuation des risques comprendront la gestion efficace et optimale des ressources financières, la mobilisation de ressources en faveur des enfants auprès des partenaires et la mise en place de mécanismes d'alerte et d'intervention rapides élaborés afin d'ouvrir la voie à une grande souplesse dans la réponse aux situations d'urgence.

55. Des mécanismes d'alerte rapide serviront à anticiper les situations qui pourraient requérir d'ajuster la mise en œuvre du programme. L'UNICEF organisera des examens réguliers avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Gouvernement et ses partenaires pour : évaluer les risques stratégiques, programmatiques,

opérationnels et financiers ; définir des mesures d'atténuation appropriées ; contrôler l'efficacité des mécanismes de gouvernance et de gestion.

Suivi et évaluation

56. Le suivi conjoint des résultats avec le Gouvernement et les partenaires de réalisation permettra d'étayer la planification du travail annuelle. Les progrès réalisés pour atteindre les résultats escomptés feront l'objet d'un suivi fondé sur le cadre de résultats et d'allocation des ressources et les programmes de travail annuels.

57. L'UNICEF œuvrera aux côtés de ses partenaires pour améliorer le suivi national basé sur les indicateurs des objectifs de développement durable liés aux enfants et pour renforcer les capacités d'évaluation. L'accent sera mis sur la mise en œuvre de processus de planification décentralisée, l'amélioration du suivi de l'exécution du programme et le renforcement des mécanismes de retour d'information.

58. L'UNICEF contribuera à la réalisation des résultats communs du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et en assurera le suivi. Le Fonds facilitera également la production des informations nécessaires au suivi des engagements nationaux et internationaux et de la conformité aux observations formulées par les comités des principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre la Thaïlande et l'UNICEF, mars 2022 - décembre 2026

<p>Convention relative aux droits de l'enfant : articles 2 à 40</p> <p>Stratégie nationale 2018-2037 : Stratégie 3 (développer et renforcer le capital humain) ; Stratégie 4 (cohésion sociale et équité) ; Stratégie 6 (rééquilibrage public et développement)</p> <p>Treizième plan national de développement économique et social : Priorité 2 (société à fort potentiel) ; Priorité 4 (facteurs clés de la transformation de la Thaïlande)</p> <p>Objectifs de développement durable : 1 à 6, 8, 10, 13, 16 à 17</p>
<p>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2022-2026) faisant intervenir l'UNICEF : 2 et 3</p>
<p>Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 : 1 à 5</p>

Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR), et total (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
Réalisation 2	1. D'ici à 2026, davantage d'enfants âgés de 0 à 6 ans, en particulier les plus défavorisés, seront sur la bonne voie en termes de développement et prêts à commencer l'école.	<p>Proportion d'enfants âgés de 24 à 59 mois dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial (total, ne parlant pas le thaï)</p> <p>NR : 93 %, 85 % NC : 95 %, 90 %</p> <p>Pourcentage d'enfants âgés de 3 à 5 ans qui suivent un enseignement préprimaire</p>	Enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS)	<p>D'ici à 2026 :</p> <p>1.1 Les institutions nationales et infranationales auront renforcé leurs capacités à impliquer les parents et à fournir des services de développement du jeune enfant de qualité, inclusifs et intégrés, ainsi que des services de garde d'enfants de qualité et abordables pour les enfants âgés de 0 à 3 ans.</p>	Organisme national de statistique, Bureau du Conseil de l'éducation, Comité national de la politique de développement du jeune enfant		8 000	8 000

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR), et total (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		<p>(total, ne parlant pas le thaï)</p> <p>NR : 86,3 %, 79,8 % NC : 90 %, 85 %</p> <p>Pourcentage d'enfants âgés de 0 à 5 ans bénéficiant d'un environnement d'apprentissage positif et stimulant à la maison (tout adulte, père, mère)</p> <p>NR : 92 %, 40 %, 62 % NC : 97 %, 50 %, 67 %</p>		<p>1.2 Les établissements d'enseignement préprimaire auront amélioré leur capacité à impliquer les parents et à planifier, mettre en œuvre et contrôler des services préscolaires de qualité, inclusifs et équitables pour les enfants âgés de 3 à 5 ans.</p> <p>1.3 La coordination améliorée, les cadres propices et les partenariats renforcés faciliteront la prestation de services de développement du jeune enfant.</p>				
Réalisation 2	2. D'ici à 2026, davantage de garçons et de filles achèveront une éducation de base de qualité, inclusive et équitable, avec des résultats d'apprentissage améliorés et pertinents.	<p>Taux d'achèvement du premier cycle de l'enseignement secondaire (total, hommes, femmes)</p> <p>NR : 87 %, 83 %, 92 % NC : 90 %, 88 %, 92 %</p> <p>Proportion d'enfants âgés de 7 à 14 ans maîtrisant la lecture (niveau 2-3, ne parlant pas le thaï)</p> <p>NR : 57,1 %, 43 % NC : 65 %, 50 %</p>	<p>MICS ; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture</p> <p>MICS</p>	<p>D'ici à 2026 :</p> <p>2.1 Des améliorations de la qualité de l'enseignement, du programme scolaire et de l'évaluation seront progressivement mises en œuvre dans l'ensemble du continuum d'apprentissage de l'éducation de base.</p>	Organisme national de statistique, The Institute for the Promotion of Teaching Science and Technology, Ministère de l'éducation		8 500	8 500

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR), et total (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		<p>Score moyen au Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) (mathématiques/sciences/lecture)</p> <p>NR : 419/426/393 NC : 425/430/400 (2024)</p>	PISA	<p>2.2 Les écoles auront amélioré leurs capacités à promouvoir des environnements d'apprentissage sûrs et inclusifs et l'équité dans l'éducation de base, en ciblant les enfants les plus pauvres et les plus défavorisés.</p> <p>2.3 Le système éducatif national aura amélioré sa capacité à fournir des services fondés sur des données probantes, favorisant l'équité et résilients, afin de soutenir l'apprentissage du XXI^e siècle</p>				
Réalizations 2 et 3	3. D'ici à 2026, davantage de jeunes, y compris les plus marginalisés, bénéficieront de services de santé et d'insertion professionnelle intégrés et équitables et seront habilités à influencer la prise de décisions aux niveaux national et local afin de bâtir une société	<p>Taux de natalité chez les adolescentes pour 1 000 femmes</p> <p>NR : 31,3 NC : 25</p> <p>Pourcentage d'adolescents qui ne sont ni étudiants, ni employés, ni stagiaires</p> <p>NR : 15 % NC : 13,9 %</p> <p>Nombre d'adolescents et de jeunes dirigeant des initiatives</p>	Organisme national de statistique, données U-Report	<p>D'ici à 2026 :</p> <p>3.1 Les capacités nationales et locales seront renforcées en vue de la fourniture équitable d'ensembles intégrés de services de santé et de bien-être pour les jeunes.</p> <p>3.2 Les capacités nationales et locales seront renforcées en vue de la fourniture équitable de voies</p>	Ministère du travail, Thailand Professional Qualification Institute, Thai Health Promotion Foundation, The Children and Youth Council of Thailand, secteur privé.	1 258	9 747	11 005

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR), et total (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	plus verte, plus résiliente et plus inclusive.	d'engagement civique ou y prenant part NR : 732 NC : 102 000		alternatives et de possibilités de seconde chance pour les jeunes qui ne sont ni étudiants, ni employés, ni stagiaires, et les autres groupes vulnérables. 3.3 Les jeunes, en particulier les plus marginalisés, bénéficieront de connaissances, de compétences, de plateformes et de possibilités accrues pour influencer la prise de décisions, faire entendre leur voix à tous les niveaux et créer ensemble des solutions aux besoins sociaux non satisfaits.				
Réalizations 2 et 3	4. D'ici à 2026, davantage d'enfants, en particulier les plus vulnérables, seront mieux protégés contre la violence, l'exploitation, la négligence et la maltraitance.	Nombre de filles et de garçons victimes de violence, d'exploitation, de maltraitance ou de négligence ayant bénéficié de services relatifs à la santé, à la protection sociale ou à la justice/l'application de la loi NR : 40 682 NC : 48 800	Rapport statistique des centres de crise polyvalents, Ministère du développement social et de la sécurité humaine, Ministère de la justice, hébergements d'urgence	D'ici à 2026 : 4.1 Les responsables disposeront d'une capacité accrue à planifier sur la base de données factuelles, à adopter des budgets et des ressources adéquats et à mener des réformes législatives et politiques pour renforcer un système	Ministère du développement social et de la sécurité humaine, Ministère de la justice, Ministère de la santé publique, Ministère de l'éducation, Ministère de l'économie et	1 258	8 497	9 755

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR), et total (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		<p>Nombre d'enfants placés en institution (pour 100 000 enfants)</p> <p>NR : 180,88 NC : 155</p> <p>Nombre d'enfants en détention (justice pour mineurs) pour 100 000 enfants</p> <p>NR : 44,1 NC : À déterminer avec les partenaires</p>	provinciaux du Ministère du développement social et de la sécurité humaine.	<p>de protection de l'enfance équitable, tenant compte des questions de genre et fondé sur des données factuelles.</p> <p>4.2 Les communautés, les familles, les enfants, les jeunes, les agents de première ligne, les écoles et les institutions d'accueil auront amélioré leurs capacités, leurs connaissances et leurs comportements pour prévenir la violence, détecter les risques et signaler et référer les cas ; et les enfants et familles à risque seront identifiés et soutenus plus efficacement.</p> <p>4.3 Les responsables disposeront de capacités accrues pour fournir des services de protection de l'enfance de qualité, équitables et tenant compte des questions de genre, aux niveaux national et infranational, dans les secteurs de la protection sociale, de la justice et de la santé publique, et</p>	de la société numériques, Ministère de l'intérieur, Département d'observation et de protection des mineurs, Police thaïlandaise, Bureau de la magistrature, Bureau de la sécurité nationale			

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR), et total (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				pour fournir des services d'enregistrement des faits d'état civil inclusifs.				
Réalisation 3	5. D'ici à 2026, les enfants, en particulier les plus défavorisés, bénéficieront de politiques et de programmes de protection sociale et de réduction de la pauvreté améliorés, fondés sur des données probantes, réactifs aux chocs, intégrés et inclusifs.	Données probantes ou orientations se traduisant par des politiques et programmes de réduction de la pauvreté touchant les enfants NR : Données probantes disponibles et utilisées pour le plaidoyer NC : Données probantes se traduisant directement par des politiques et programmes de réduction de la pauvreté touchant les enfants	Résolutions du Cabinet, rapports et procès-verbaux du Gouvernement, Ministère de l'éducation, Ministère des Finances, Ministère du développement social et de la sécurité humaine, Equitable Education Fund (EEF)	D'ici à 2026, les capacités nationales et infranationales seront renforcées pour : 5.1 la production et l'utilisation de données et de preuves de qualité, intégrées et axées sur l'équité, y compris le suivi systématique de la pauvreté touchant les enfants. 5.2 la conception et la mise en œuvre d'une protection sociale intégrée, inclusive, réactive aux chocs et adaptée aux enfants. 5.3 la gestion des finances publiques axée sur les enfants et l'évaluation des politiques et programmes sociaux.	Ministère des Finances, Ministère du développement social et de la sécurité humaine, organisme national de statistique, Ministère de l'éducation, Conseil national de développement économique et social	1 258	8 497	9 755
	6. Efficacité du programme	Proportion de la population infantile couverte par les programmes gouvernementaux de transferts en espèces (non contributifs) NR : 30 % NC : 50 %	Allocation pour enfant, EEF, Ministère de l'éducation			476	22 759	23 235
	Montant total des ressources					4 250	66 000	70 250